



FOCUS N°42

Les jardins privés bruxellois

ANNE FRANKLIN

Les politiques de verdissement urbain permettent d'améliorer la qualité de vie en ville et d'atténuer les effets négatifs de l'urbanisation. Les jardins privés représentent une proportion importante de ce « vert urbain » en Région bruxelloise, et pourtant leur contribution à la qualité du cadre de vie est assez peu étudiée. Ce Focus de l'IBSA fait une synthèse des statistiques disponibles et propose des pistes pour améliorer l'étude de cette thématique et sa prise en compte dans les politiques de développement urbain.

Le jardin, un rôle sociétal et écologique

La végétation couvre un peu plus de la moitié du territoire de la Région bruxelloise, ce qui lui donne un caractère relativement vert comparé à d'autres capitales européennes. Cependant, la qualité, la répartition et l'accessibilité de cette végétation sont très inégales. Le centre-ville, densément peuplé, est nettement moins végétalisé que les quartiers plus périphériques. Un redéploiement de la nature en ville est dès lors indispensable pour atteindre les objectifs du gouvernement¹. C'est devenu un enjeu fondamental de la rénovation urbaine, particulièrement dans les quartiers carencés en espaces verts (Perspective, 2020).

D'une part, face à l'augmentation de sa population, la Région bruxelloise doit gérer les besoins en logements et en infrastructures, tout en préservant la qualité du cadre de vie de ses habitants. Pour nombre d'entre eux, cette qualité implique d'avoir accès à un espace vert, public ou privé, près de chez soi

(Wayens, 2006). La crise du coronavirus a par ailleurs renforcé cette envie de logement dans un environnement plus vert, moins bruyant et moins pollué, avec un jardin ou une terrasse (Danjou, 2020 ; Vantghem, 2020). La valeur d'un jardin est devenue d'autant plus apparente après le confinement strict de mars-avril 2020. Selon une enquête réalisée par le groupe immobilier ERA en mai 2020, 80% des Bruxellois à la recherche d'une maison aimeraient que celle-ci ait un jardin (ERA, 2020).

Face aux crises du climat, de la biodiversité et de la santé, la présence de nature est une solution relativement peu coûteuse pour améliorer la résilience de la ville (→ [Glossaire](#)) et compenser les effets négatifs de l'urbanisation.

Les jardins privés font partie intégrante de l'infrastructure verte (→ [Glossaire](#)) de la ville et contribuent donc à répondre à ces enjeux. Ils sont toutefois peu étudiés et peu protégés car ils sont considérés comme de petits espaces privés autonomes où l'action publique ne peut pas se développer (Dewaelheyns et al., 2014)². De plus, dans un contexte de forte tension foncière, leur existence est remise en cause en faveur de la création de parcs et jardins publics (Havret, 2020).

En Région bruxelloise, les politiques régionales et communales sont orientées prioritairement vers les espaces publics. Les données sur les jardins privés sont rares, plutôt anciennes, et le sujet reste largement ignoré (Ruelle, 2012). La collecte de données représente de fait un défi, car les jardins privés sont souvent situés en intérieurs d'îlots. Ils sont peu visibles et peu accessibles. Ils présentent également des variations importantes en taille, en apparence, en gestion et en usages. Ceci complique la collecte et le traitement des informations.

Ce Focus propose une synthèse des statistiques et des connaissances sur les jardins privés en Région bruxelloise. Il propose également des pistes pour améliorer l'étude et la prise en compte de cette thématique dans les politiques bruxelloises.

Quelle est la superficie des jardins privés ?

Environ la moitié du territoire bruxellois est non bâti (Van de Voorde *et al.*, 2010). Il s'agit de zones très diverses : Forêt de Soignes, parcs publics, jardins privés, grands domaines privés, terrains de jeux et de sport, cimetières, friches, talus de chemin de fer, zones agricoles...

Selon une estimation de Bruxelles Environnement de 1997, **les jardins privés occupent 32 % de la superficie des espaces verts** de la capitale, **soit près de 3 000 ha** (Bruxelles Environnement, 2002). C'est autant que les bois et parcs publics, Forêt de Soignes comprise. Ils font donc partie des **plus grandes surfaces vertes de la Région**.

Il n'y a pas d'estimation plus récente des superficies des jardins privés et il n'existe pas d'étude permettant de savoir avec certitude si les surfaces bruxelloises des jardins privés ont évolué à la hausse ou à la baisse.

D'un côté, des jardins ont pu être créés avec de nouveaux logements sur d'anciens espaces agricoles, des friches ou des terrains réhabilités. D'un autre côté, de grandes propriétés privées ont pu être divisées en lotissements de plus petite taille avec, en conséquence, une fragmentation de leurs anciens grands jardins. Des intérieurs d'îlots verts peuvent également avoir été convertis en espaces bâtis (logements, ateliers, etc.). C'est le cas dans certains quartiers (Inter-Environnement Bruxelles, 2006).

Afin de mieux appréhender la place des jardins privés au sein des espaces verts bruxellois, il est nécessaire d'avoir une estimation actualisée des superficies des jardins privés. Celle-ci serait réalisable en croisant les données cartographiques administratives UrbIS (→ [Glossaire](#)) et des données de télédétection de haute résolution. Ces dernières permettent d'identifier finement les différents types de végétation présents en ville, comme c'est actuellement testé en Région bruxelloise par Degerickx *et al.* (2020).



1. Les jardins dans les statistiques d'occupation du sol selon le cadastre

Il n'est pas recommandé d'utiliser les statistiques d'occupation du sol selon le cadastre pour analyser l'évolution des superficies de jardins privés à Bruxelles (Statbel, [en ligne](#)). Elles disposent de longues séries temporelles (2000–2020 pour la catégorie « jardins »), mais elles présentent aussi plusieurs défauts.

De très nombreuses parcelles cadastrales ne font pas la distinction entre surface bâtie et surface de jardin. L'ensemble de la parcelle est ainsi intégré dans les surfaces bâties. Le cadastre sous-estime dès lors considérablement la superficie allouée aux jardins : ceux-ci ne représenteraient que 6 % des surfaces non bâties bruxelloises selon les données de 2020. Un autre problème est l'intégration de certaines parcelles de jardins privés dans la catégorie « parcs », renforçant de fait la sous-estimation des surfaces de jardins.

Combien de logements ont un jardin privé ?

Tout comme pour les superficies, les sources récentes et complètes manquent pour caractériser les logements et leurs jardins. Il est toutefois possible de croiser différents jeux de données pour dresser un aperçu de la situation.

Une première source d'information sont les recensements de la population (→ [Glossaire](#)). Ils ont l'avantage de couvrir l'ensemble de la population belge, mais leurs données sont anciennes. Le recensement le plus récent avec des informations sur les jardins privés date de 2001. L'édition 2011 n'aborde en effet plus cette question.

Selon le recensement de 2001, un peu plus d'**un logement sur trois dispose d'un accès à un jardin privé en 2001 (①)**. **Cela correspond à environ 123 000 logements**. Cette estimation est calculée à partir du nombre de logements pour lesquels les recensements possèdent une réponse à la question relative à la présence ou à l'accès à un jardin (et non sur le nombre total de logements dans les recensements).

La différence entre 1991 et 2001 se marque surtout au niveau des logements collectifs (appartements), où la proportion double entre les deux recensements. Cette différence est probablement due à la différence de formulation de la question dans l'enquête. La question de 2001 porte en effet sur l'accès à un jardin plutôt que sur la possession d'un jardin. Il est possible qu'un ménage habitant dans un immeuble à appartements puisse répondre positivement à la question de l'accès d'un jardin (par exemple au rez-de-chaussée de son immeuble) mais négativement à la question de la possession de celui-ci.

En 1981, la question était formulée sensiblement différemment, puisqu'elle ajoutait un critère de taille. La part des logements équipés d'un terrain de plus de 50 m² était alors de seulement 17 % (①). En 2001, une sous-question abordait également

① POURCENTAGE DES LOGEMENTS ÉQUIPÉS D'UN JARDIN SELON LES RECENSEMENTS

	1981	1991	2001
Maison unifamiliale avec jardin	11	21	22
Maison unifamiliale sans jardin	9	5	4
Logement collectif avec jardin	6	6	12
Logement collectif sans jardin	74	68	62
Total	100	100	100

Note : Les pourcentages sont calculés sur le nombre de logements pour lesquels les renseignements sont connus. En 1981, la question portait sur les « logements équipés d'un terrain d'au moins 50 m² »; en 1991, sur les « logements privés occupés équipés d'un jardin » et en 2001, sur les « logements privés occupés avec accès à un jardin pour usage privé ».

Source : Statbel (données des recensements)

la question de la taille du jardin. Lors de ce recensement, la part des logements équipés d'un jardin d'une taille supérieure à 50 m² était de 14 %. Les deux pourcentages ne sont pas très éloignés l'un de l'autre, même si les deux indicateurs ne sont pas totalement comparables vu la question relative à un « terrain » en 1981 et à un « jardin » en 2001.

Une seconde source d'informations concerne les enquêtes thématiques. Celles-ci sont réalisées notamment par Bruxelles Environnement et par l'Observatoire régional de l'habitat de la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale. Elles apportent cependant des informations nettement plus parcellaires, basées sur des échantillonnages très variables (②).

Même si leur comparaison est malaisée, **ces enquêtes sont cohérentes avec le recensement de 2001 : un peu plus d'un tiers des logements bruxellois dispose d'un accès à un jardin pour usage privé**, cette proportion étant nettement plus faible pour les logements en location que pour les logements en propriété.

L'enquête Bruxelles Environnement-Dedicated sur l'opinion des Bruxellois sur la résilience de leur ville (→ Glossaire) (Dedicated, 2020) révèle par ailleurs qu'**un logement bruxellois sur cinq ne disposerait d'aucun accès à un jardin ou à une terrasse**.

Moins de jardins à Bruxelles qu'ailleurs en Belgique

Un logement bruxellois possède moins souvent un jardin qu'un logement ailleurs en Belgique. C'est une conséquence directe du caractère très urbanisé de la Région.

En Région flamande, respectivement 47 % et 60 % des logements des communes d'Anvers et de Gand sont équipés d'un jardin privé. Cette proportion est probablement moindre dans les parties les plus densément peuplées de ces deux communes, mais la présence des jardins reste globalement plus élevée qu'à Bruxelles. La moyenne pour les 13 « centrumsteden »³ est de 70 % et elle grimpe à 86 % pour les communes du « Vlaamse Rand »⁴ cerclant la Région bruxelloise (Gemeente- en Stadsmonitor 2017, [en ligne](#)).

Il n'existe pas de chiffres de ce type pour la Région wallonne. Les statistiques de l'Enquête du budget des ménages laissent toutefois penser que la situation en Région wallonne doit être similaire à celle en Région flamande (→ Encadré 2).

L'ampleur des différences entre la Région bruxelloise, le Vlaamse Rand et les autres régions dans leur ensemble interpelle. S'il existe une grande variété de motifs de départ, **l'accès à la propriété et l'équipement des logements en espaces extérieurs est un des facteurs incitant les ménages bruxellois à quitter la Région**. Ces personnes, souvent des ménages avec enfants, choisissent notamment de s'installer en périphérie bruxelloise, mais ils sont également de plus en plus attirés par des communes plus lointaines (Verdonck et al., 2012 ; De Laet 2018). La crise sanitaire actuelle confirme par ailleurs cette tendance (Van Hoof, 2020).

② POURCENTAGE DES LOGEMENTS ÉQUIPÉS D'UN JARDIN À USAGE PRIVÉ/PRIVATIF, D'UN JARDIN PARTAGÉ/UTILISÉ COLLECTIVEMENT, D'UNE TERRASSE, OU D'UN BALCON SELON DIFFÉRENTES ENQUÊTES THÉMATIQUES

	Enquête Maraichage urbain (2011)	Enquête Observatoire des loyers (2018)	Enquête Bruxelles résiliente (2020)
Échantillon	N = 605	N = 5 000	N = 4 758
Jardin à usage privé - Tous logements	37		34
Jardin à usage privé - Logements en location		14	
Terrasse ou autre (ex. cour)			42
Espace récréatif (balcon, terrasse, cour) - Logements en location		68	
Jardin partagé ou utilisé collectivement	11		5
Ni jardin ni terrasse ou autre			19

Sources : Bruxelles Environnement (Maraichage urbain, Bruxelles résiliente), Observatoire régional de l'habitat-SLRB (Observatoire des loyers)



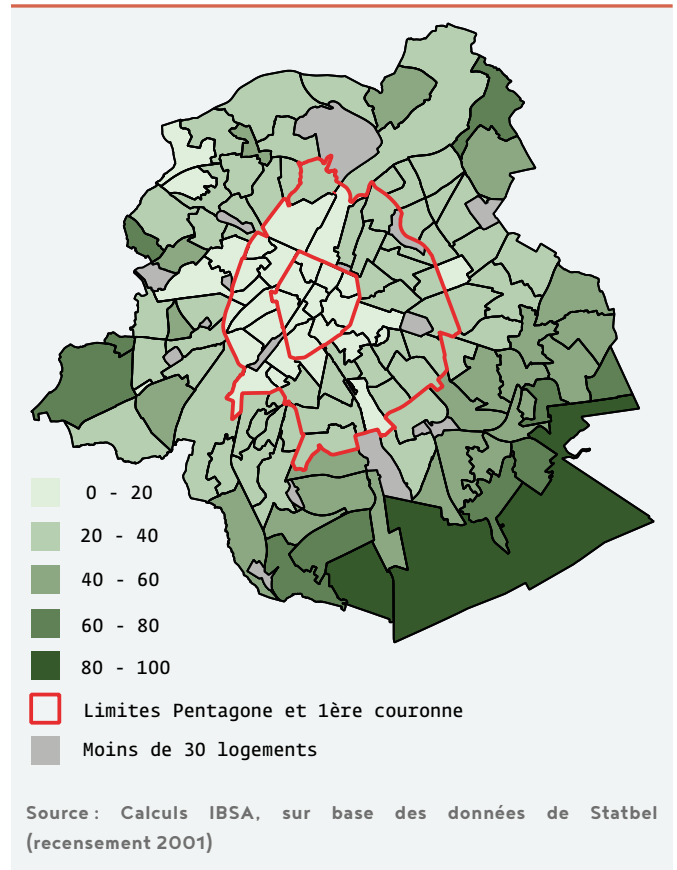
2. Les jardins dans les statistiques de l'Enquête sur le Budget des ménages

L'Enquête sur le budget des ménages, réalisée par Statistics Belgium, comporte une question sur l'équipement du logement d'un « jardin, pelouse, espace vert privé ou terrasse ». La question posée est identique au fil des enquêtes et permet de faire une analyse évolutive (1999-2018).

Deux difficultés ressortent toutefois de l'exploitation de cette enquête. Le fait que la question posée intègre les terrasses limite les conclusions que l'on peut en tirer sur les jardins eux-mêmes. Par ailleurs, l'échantillon bruxellois de l'enquête est assez limité, ce qui induit une certaine variabilité des statistiques. Les résultats de l'enquête sont ainsi relativement stables entre 1999 et 2010, avec 50 % ± 2 % des logements équipés d'un jardin, d'une pelouse, d'un espace vert privé ou d'une terrasse. Les résultats baissent soudainement et sont plus variables entre 2012 et 2018, époque à partir de laquelle l'enquête devient bisannuelle, avec 40 % ± 4 % des logements équipés. Ce recul est inexpliqué et devra être infirmé ou confirmé par des enquêtes ultérieures.

Pour les deux autres régions, la tendance est stable au cours du temps. Elle est respectivement de 83 ± 1 % et de 82 ± 2 % des logements équipés en Région flamande et en Région wallonne sur la période 1999-2018 (Source : calculs IBSA, sur base de données Statbel).

③ LOGEMENTS ÉQUIPÉS D'UN ACCÈS À UN JARDIN PRIVÉ EN 2001 PAR QUARTIER (%)



Où se trouvent les jardins privés à Bruxelles ?

Peu de jardins en centre-ville

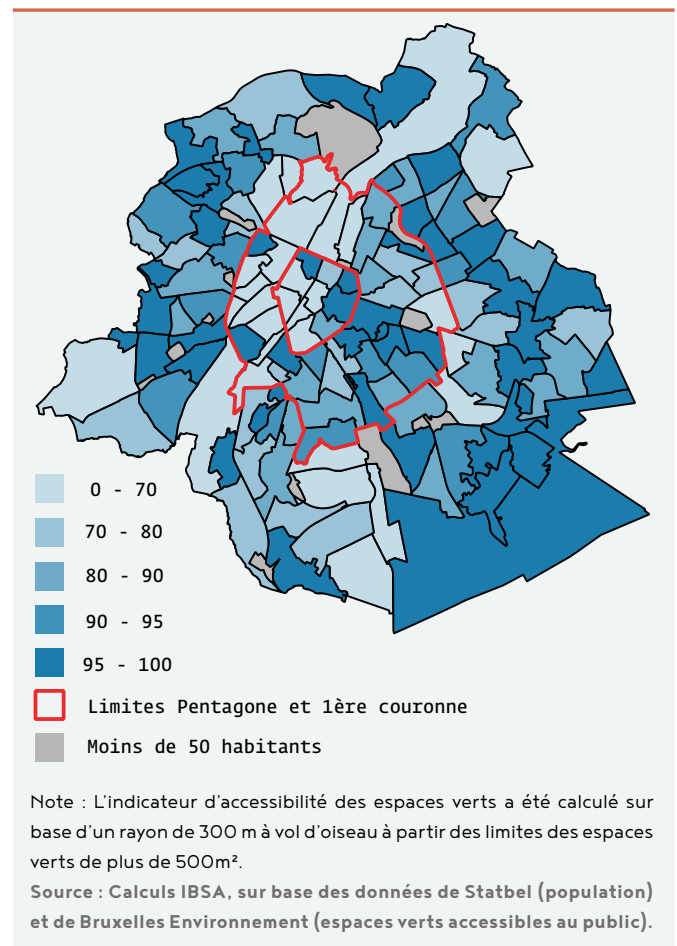
Les données les plus récentes qui permettent d'avoir une idée de la répartition des logements disposant d'un accès à un jardin privé sont extraites du recensement de 2001.

Les quartiers en seconde couronne (→ Glossaire), en particulier au sud et à l'est de la Région, affichent la part la plus élevée de logements avec jardins. Les quartiers centraux et les quartiers à l'ouest de la première couronne en sont particulièrement dépourvus (③).

En comparant ce gradient croissant centre-périphérie à la carte des espaces verts accessibles au public (④), **une zone très dépourvue tant en espaces verts privés que publics se dessine dans le Pentagone (→ Glossaire) et dans certains quartiers de la première couronne (→ Glossaire).**

Ce sont des quartiers où la population est particulièrement dense et où l'on dénombre une haute proportion d'enfants de moins de 12 ans dans la population totale (IBSA, Monitoring des Quartiers, [en ligne](#)). Le manque d'accès aux espaces verts, privés ou publics, peut être considéré comme une inégalité en matière de santé. La fréquentation des espaces verts est en effet favorable à la santé physique et mentale. L'exposition aux espaces verts résidentiels a aussi des effets bénéfiques sur le développement intellectuel et comportemental des enfants vivant en milieu urbain (Bijmens et al., 2020).

④ PART DE LA POPULATION À PROXIMITÉ D'UN ESPACE VERT ACCESSIBLE AU PUBLIC EN 2012 (%)



Certains quartiers plus périphériques peu fournis en espaces verts publics, à Anderlecht et Uccle notamment, sont au contraire bien équipés en jardins privés, ce qui permet de compenser en partie le manque d'accès public.

Des plus grands jardins en périphérie

Les tous petits jardins (moins de 50 m²) prédominent dans le tissu bruxellois : ils comptent pour 55 % des jardins recensés dans la Région en 2001. À l'opposé, les grands jardins (plus de 300 m²) ne comptent que pour 7 % du nombre total de jardins.

Il y a une relation claire entre la superficie du jardin et la distance par rapport au centre-ville. Lorsque des jardins sont présents dans les zones plus centrales, ils sont souvent de plus petite taille qu'en périphérie, où l'espace disponible est plus grand (5).

Plus un jardin est grand, plus il est susceptible de contenir une faune et une flore diversifiées (Loram *et al.*, 2008). La petite taille des jardins privés bruxellois n'est cependant pas un obstacle au rôle qu'ils peuvent jouer dans l'infrastructure verte. D'abord, grâce à une gestion avisée, certains petits jardins peuvent devenir aussi riches en biodiversité que des grands jardins. Ensuite, de nombreuses petites unités forment ensemble une surface plus grande, particulièrement dans les endroits où elles sont connectées entre elles. Les jardins forment des corridors le long desquels les espèces peuvent circuler, même si cette circulation dépend en partie des barrières rencontrées (ex. les hauts murs en briques de certains quartiers). Enfin, petits et grands jardins urbains contribuent, grâce à leur végétation, à la création d'îlots de fraîcheur urbains (→ [Glossaire](#)) et sont donc un maillon essentiel des mesures prises pour l'adaptation aux changements climatiques (Cabral *et al.*, 2018).

Les jardins privés, quelles opportunités ?

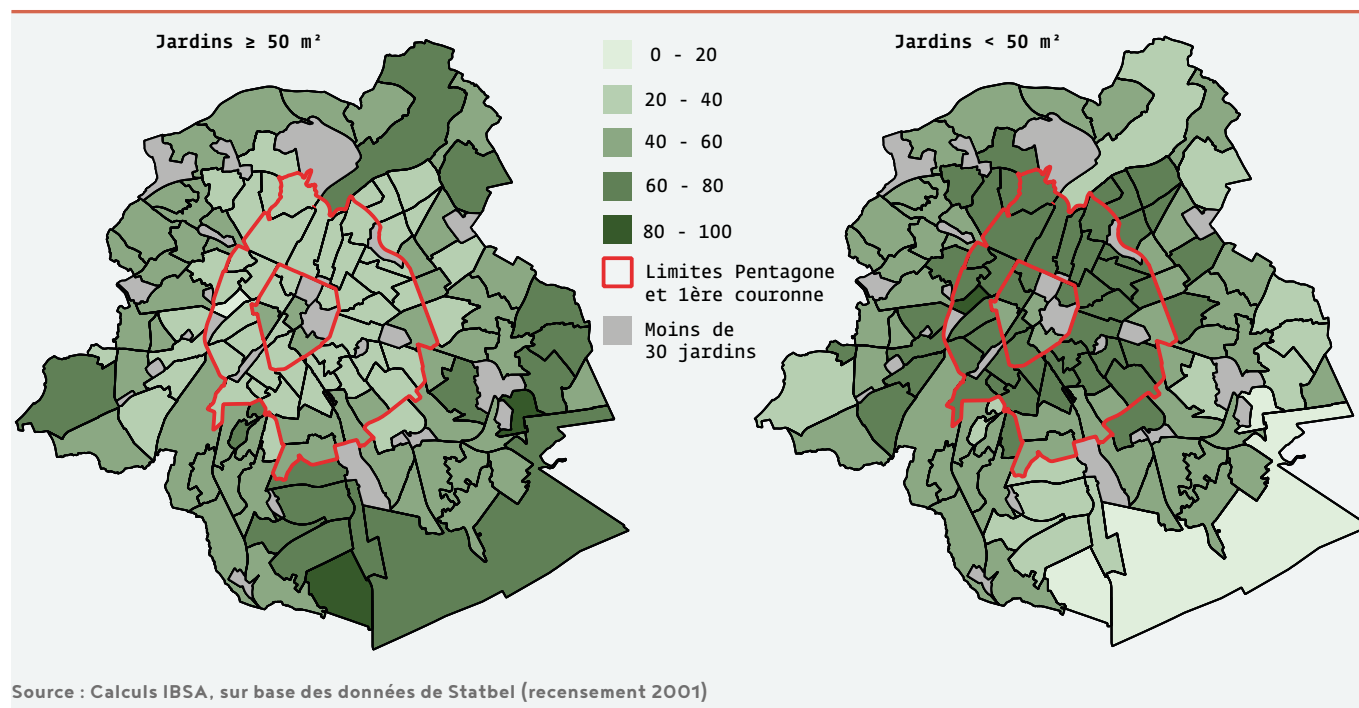
Les statistiques présentées dans ce Focus synthétisent les connaissances chiffrées sur les jardins privés bruxellois : environ 30 % de la superficie des espaces verts sont des jardins privés et un peu plus de 30 % des logements bénéficient d'un accès à un jardin privé. Les jardins privés sont majoritairement localisés en seconde couronne.

Pourtant ces chiffres ne sont qu'un reflet fragmentaire du sujet. Il n'existe pas de vue récente et précise sur toute une série de données : évolution, localisation, typologie, usages, régimes de propriété, modes de gestion...

L'impact de ce manque de connaissances est difficile à mesurer, mais il soulève des questions sur la perception du rôle et de la place que l'on veut attribuer aux jardins privés dans le développement de la ville. Ainsi, dans un contexte de densification urbaine, comment répondre adéquatement aux besoins de la population en matière de logements et d'accès aux espaces verts, si une grande partie de ces espaces verts – en particulier ceux liés au logement – sont mal connus ?

À première vue, les jardins privés peuvent être considérés comme un luxe. Ils occupent une superficie importante dans les zones moins densément peuplées et sont relativement absents des zones à forte densité de population. Les défenseurs de la « ville compacte » plaident pour un développement urbain consommant moins d'espace, et donc une densification des espaces disponibles (Haaland & Bosch, 2015). À Bruxelles, cela concerne essentiellement la seconde couronne, où les parcelles non bâties ou peu denses sont plus nombreuses qu'ailleurs. Les jardins sont alors vus comme une réserve foncière, au même titre que les friches et les reliquats agricoles. Et là où les politiques d'aménagement tentent de récupérer de l'espace sur le bâti, comme au

5 LOGEMENTS ÉQUIPÉS D'UN ACCÈS À UN JARDIN PRIVÉ SELON LA TAILLE DU JARDIN EN 2001 PAR QUARTIER (%)



centre-ville, les espaces verts publics sont considérés comme une solution plus socialement acceptable que les espaces verts privés.

En effet, en raison de l'augmentation de la densité de population et des prix élevés de l'immobilier, il est utopique d'espérer offrir à tous un logement avec un jardin ou un espace extérieur privé. Le redéploiement d'espaces verts accessibles au public est donc indispensable. Les débats autour de l'ouverture au public de grands domaines privés tels que les parcs du Domaine royal de Laeken et de Val Duchesse sont symptomatiques de ces besoins.

D'un autre côté, tous les ménages ne souhaitent pas nécessairement une substitution de leur « chez soi » privé pour un espace vert public. Une étude de Schindler *et al.* (2018) met en évidence toute la complexité de cette problématique en Région bruxelloise. Elle montre que de nombreux paramètres influencent les opinions : la qualité perçue des espaces verts publics, la proximité entre l'espace vert et le logement, l'usage que l'on peut faire de cet espace public...

Par ailleurs, de nombreuses études indiquent que l'augmentation récente de la densité urbaine conduit à une réduction des espaces verts. La création d'espaces verts publics n'arrive pas à compenser la perte des espaces verts privés (Haaland & Bosch, 2015 ; Kohout & Kopp, 2020). Or, les jardins privés jouent, eux aussi, un rôle stratégique dans l'infrastructure verte (Leponce *et al.*, 1998 ; Ruelle, 2012). Ils fonctionnent comme des habitats à petite échelle et des corridors écologiques. De nombreux jardins sont d'ailleurs intégrés au « Réseau écologique bruxellois », soit comme zones centrales connectant des zones naturelles de haute valeur biologique, soit comme zones de développement servant à amener la nature là où il y en a moins (Atlas de Bruxelles Environnement, [en ligne](#)).

Enfin, les jardins ont aussi une multitude de fonctions sociales : lieux de détente, aires de jeux pour les enfants, zones de cultures potagères ou de cultures d'agrément, fournisseurs d'une belle vue, zones de calme... Mêlant plaisir et utilité, ce sont des lieux privilégiés de contact entre les habitants et la « nature ordinaire » (Riboulot-Chetrit, 2015).

Haaland & Bosch (2015) soulignent **l'importance d'une planification efficace des espaces verts, publics et privés, en particulier dans les villes déjà compactes**. Lorsque l'espace est peu disponible, des alternatives aux jardins privés classiques permettent de compléter l'offre en espaces publics : jardins partagés (en intérieur d'îlots ou non), jardins et terrasses de toiture, jardins verticaux, façades vertes, potagers communautaires, jardinets en front de rue... Même la présence de quelques grands arbres apporte une expérience indirecte, mais positive, de nature dans les environnements bâtis particulièrement denses (Cox *et al.*, 2019). Lorsque l'espace disponible est plus abondant, la présence de jardins contribue à la qualité du cadre de vie de tous les habitants, ne serait-ce que de manière indirecte en atténuant les effets climatiques, le bruit, la pollution de l'air et en offrant des vues agréables.

Afin de pouvoir développer de telles politiques, il est nécessaire d'actualiser la connaissance de la situation existante. En Région flamande, divers projets ont été mis en place depuis une petite dizaine d'années. Dewaelheyns *et al.*

ont introduit en 2014 une nouvelle manière de percevoir les jardins privés, avec le **concept de « complexe des jardins »** (tuinencomplex). Plutôt que de considérer les jardins comme des unités séparées, le complexe de jardins examine l'intégralité des jardins individuels dans un espace particulier. Il considère à la fois l'ensemble spatial, les services rendus par les jardins et les actions individuelles de gestion par les propriétaires. Ce concept est utilisé pour proposer des pistes pour une meilleure gouvernance des jardins privés.

S'appuyant sur ces recherches académiques, la plateforme participative *MijnTuinlab* ([en ligne](#)) implique les citoyens propriétaires ou utilisateurs de jardins dans le recueil des données sur les surfaces, les caractéristiques, les espèces et les usages des jardins privés flamands. Cette initiative est complétée par une cartographie détaillée des jardins basée sur le traitement de photos aériennes et d'images satellitaires (Department Omgeving, [en ligne](#)). Enfin, l'enquête citoyenne réalisée tous les trois ans par la Région flamande auprès de 150 000 habitants comprend une question portant spécifiquement sur l'équipement du logement en jardins (Gemeente en Stadsmonitor, [en ligne](#)).

Ces quelques exemples sont autant de sources d'inspiration pour le développement d'initiatives qui permettraient de combler le manque de connaissances sur les jardins privés en Région bruxelloise.

Bibliographie

- BIJNENS E.M., DEROM C., THIERY E., WEYERS S., NAWROT T.S. (2020). *Residential green space and child intelligence and behavior across urban, suburban, and rural areas in Belgium: a longitudinal birth cohort study of twins*. PLoS Med 17(8): e1003213.
- BRUXELLES ENVIRONNEMENT (2002). *Degré de verdurisation et espaces verts (situation 1997). Les données de l'IBGE : l'occupation des sols et les paysages bruxellois*. Bruxelles Environnement. 9 p.
- CABRAL I., COSTA S., WEILAND U., BONN A. (2018). *Urban Gardens as Multifunctional Nature-Based Solutions for Societal Goals in a Changing Climate*. In Kabisch N. et al. (Eds). *Nature-based Solutions to Climate Change Adaptation in Urban Areas*. Springer Open. Pp. 237-253.
- COX D.T.C., BENNIE J., CASALEGNO S., HUDSON H.L., ANDERSON K., GASTON K.J. (2019). *Skewed contributions of individual trees to indirect nature experiences*. *Landscape and Urban Planning*. 185 : 28-34.
- DANJOU C. (2020). *Immobilier : la ruée sur les maisons*. Le Soir Immo. 8 juillet 2020. Consulté le 23-11-2020.
- DE LAET S. (2018). *Les classes populaires aussi quittent Bruxelles. Une analyse de la périurbanisation des populations à bas revenus*. Brussels Studies. Collection générale, n° 121. Consulté le 08-12-2020.
- DEDICATED (2020). *Étude sur les opinions et les comportements des Bruxellois pour la résilience de leur ville dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19*. Présentation PowerPoint. Septembre 2020. 51 dias. Consulté le 25-11-2020.
- DEGERICKX J., HERMY M., SOMERS B. (2020). *Mapping functional urban green types using high-resolution remote sensing data*. *Sustainability*. 12: 2144.
- DEWAELEHEYN S., ROGGE E., GULINCK H. (2014). *Putting domestic gardens on the agenda using empirical spatial data: the case of Flanders*. *Applied Geography* 50: 132-143.
- KOHOUT M., KOPP J. *Green space ideas and practices in European cities*. *Journal of Environmental Planning and Management* 63(14) : 2464-2483.
- HAALAND C., BOSCH C.K. (2015). *Challenges and strategies for urban green-space planning in cities undergoing densification: a review*. *Urban Forestry and Urban Greening* 14(4): 760-771.
- HAVRET M. (2020). *Substituer de l'espace vert privé par de l'espace vert public : un choix multifactoriel. L'exemple de l'unité urbaine de Rouen*. OpenEdition Journals. Espace populations sociétés, 2020/1-2. Consulté le 23-11-2020.
- IBSA. VERDONCK M., TAYMANS M., VAN DROOGENBROECK N. (2012). *Évolution, caractéristiques et attentes de la classe moyenne bruxelloise*. Les cahiers de l'IBSA n° 3. 68 p.
- INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES (2006). *Les intérieurs d'îlots en Région bruxelloise*. Rapport du séminaire du 13 juin 2006. Inter-Environnement Bruxelles. 70 p.
- LEPONCE M., LAFONTAINE R.-M., LAURENT Y., DEVILLERS P. (1998). *Le maillage vert écologique à Bruxelles*. Rapport technique. Institut royal des Sciences naturelles de Belgique. 40 p.
- ERA REAL ESTATE (2020). *80 % des Wallons et des Bruxellois veulent désormais une maison disposant d'un jardin*. 15 mai 2020. Consulté le 08-12-2020.
- LORAM A., WARREN P.H., GASTON K.J. (2008). *Urban Domestic Gardens (XIV): The Characteristics of Gardens in Five Cities*. *Environmental Management*. 42 : 361-376.
- PERSPECTIVE.BRUSSELS (2020). *Diagnostic. Redéploiement socio-économique, territorial et environnemental suite à la crise du Covid-19*. Décembre 2020. 166 p.
- RIBOULOT-CHETRIT M. (2015). *Les jardins privés : de nouveaux espaces clés pour la gestion de la biodiversité dans les agglomérations ?* Open Edition Journals. La fabrique des espaces ouverts. Special issue 6. Consulté le 23-11-2020.
- RUELLE J. (2012). *Jardins privés bruxellois : de leurs impacts environnementaux à leur intégration dans le maillage vert régional*. Mémoire de fin d'études. Université Libre de Bruxelles. 132 p.
- SCHINDLER M., LE TEXIER M., CARUSO G. (2018). *Spatial sorting, attitudes and the use of green space in Brussels*. *Urban Forestry & Urban Greening*. 31: 169-184.
- VAN DE VOORDE T., CANTERS F., CHEUNG-WAI CHANG JONATHAN (2010). *Mapping update and analysis of the evolution of nonbuilt (green) spaces in the Brussels Capital Region*. Vrije Universiteit Brussel. 35 p.
- VAN HOOFT. (2020). *La Hulpe et Rixensart, ces « villages » où les Bruxellois affluent en masse*. La Libre Immo. 14 octobre 2020. Consulté le 23-11-2020.
- VANTYGHEN P. (2020). *Wonen. Geef ons de ruimte!* De Standaard. 19 septembre 2020. Consulté le 23-11-2020.
- WAYENS B. (2006). *L'environnement du logement*. In Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale 2006. Commission communautaire commune. 8 p.

Glossaire

Ilot de fraîcheur

Zone plus fraîche d'un territoire lors de périodes de fortes chaleurs, en général constituée d'espaces végétalisés et/ou aquatiques qui permettent de limiter l'élévation de la température en surface.

Infrastructure verte

Réseau constitué de zones naturelles, semi-naturelles et d'espaces verts qui offre de nombreux services écosystémiques, fondement du bien-être humain et de la qualité de vie.

Pentagone

Zone de Bruxelles située à l'intérieur des boulevards de la petite ceinture. Il s'agit de la ville qui était anciennement protégée par les murs d'enceinte. Le nom de cette zone vient de la forme que dessine le tracé des anciennes murailles.

Première couronne

Désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture de boulevard Churchill (au sud), les Boulevards militaires (à l'est: Général Jacques, Général Meiser, Brand Whitlock, Auguste Reyers, Général Wahis) et les voies de chemin de fer (à l'ouest). Désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture de boulevard Churchill (au sud), les Boulevards militaires (à l'est: Général Jacques, Général Meiser, Brand Whitlock, Auguste Reyers, Général Wahis) et les voies de chemin de fer (à l'ouest).

Recensement

Un recensement a comme objectif de dénombrer la population dans un but administratif. Quinze recensements de la population ont été effectués en Belgique entre 1856 et 2011. Jusqu'en 2001, il s'agit d'une enquête sur base de questionnaires. En 2011 (et après), il s'agit d'un recensement sans enquête et basé sur des bases de données administratives. L'édition 2021 est en préparation.

Résilience urbaine

Capacité du système urbain et de ses habitants à affronter les crises et leurs conséquences, à s'adapter positivement aux événements et à se transformer vers la durabilité.

Seconde couronne

Désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la moyenne ceinture de Boulevard Churchill (au sud), les Boulevards militaires (à l'est: Général Jacques, Général Meiser, Brand Whitlock, Auguste Reyers, Général Wahis) et les voies de chemin de fer (à l'ouest).

UrbIS Data

Ensemble de données cartographiques et alphanumériques spécifiques au territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, accessibles en ligne gratuitement.

Notes

1. Chaque Bruxellois doit disposer d'un espace vert accessible et accueillant de plus de 1 hectare à moins de 400 m de son habitation et de moins de 1 hectare à moins de 200 m (Plan régional Nature 2016-2020).
2. Il n'existe pas de définition officielle et cohérente d'un jardin privé. Dans le cadre de ce Focus, un jardin privé peut être vu comme l'espace non bâti, généralement végétalisé, d'une parcelle résidentielle.
3. Aalst, Antwerpen, Brugge, Genk, Gent, Hasselt, Kortrijk, Leuven, Mechelen, Oostende, Roeselare, Sint-Niklaas en Turnhout.
4. Asse, Beersel, Dilbeek, Drogenbos, Grimbergen, Hoeilaart, Kraainem, Linkebeek, Machelen, Meise, Merchtem, Overijse, Sint-Genesius-Rode, Sint-Pieters-Leeuw, Tervuren, Vilvoorde, Wemmel, Wezembeek-Oppem, Zaventem.

COORDINATION SCIENTIFIQUE

Astrid Romain

COMITÉ DE LECTURE

Xavier Dehaibe, Jean-Pierre Hermia, Saskia Hin, Olivier Poupaert

ÉDITRICE RESPONSABLE

Astrid Romain - IBSA

©2021 Région de Bruxelles-Capitale. Tous droits réservés.